

Les mentions suivantes valent conditions particulières de vente et sont à faire obligatoirement apparaître dans l'offre et devront être explicitement reprises dans le contrat.

Les offres non assorties du détail des garanties et des conditions générales d'assurance seront rejetées. Les offres devront respecter les critères énoncés dans l'annonce et dans les détails des besoins joints en annexe.

L'offre prendra la forme d'un devis détaillé présentant un descriptif précis des différentes prestations (différents transports, hébergement, visites). Le prix sera présenté par participant et il devra être mentionné s'il n'est valable que pour le nombre de participants prévus ou s'il peut être maintenu en cas de variation à la hausse ou à la baisse du nombre de participants. Dans ce cas, il sera précisé le nombre de participants pouvant être ajouté ou retiré sans que le prix ne soit modifié.

1/ Prix fermes pour la totalité des prestations, sauf réajustement lié aux transports aériens ou ferroviaires intervenant au moment des réservations définitives et dans un délai maximum de 20 jours avant la date de départ (dans ce cas, joindre obligatoirement la preuve du tarif proposé dans l'offre initiale et la preuve de la modification).

2/ Paiement des acomptes : 40% à la signature du contrat (date prévisible : octobre 2022), 30% un mois plus tard, le solde un mois avant le voyage si tous les documents permettant la réalisation du voyage sont parvenus (avec un écart minimum d'un mois entre le deuxième et le troisième paiement).

3/ Toutes les dépenses et réservations dans le cadre de ce voyage entièrement organisé seront à la charge du prestataire, à l'exception des réservations devant être faite par l'établissement à la demande expresse et écrite du site. Aucun moyen de paiement ne doit être mis à la disposition des professeurs par le prestataire et l'établissement souhaite limiter au maximum la constitution de régies.

4/ Les éventuelles déductions ou remises seront affectées à l'ensemble du voyage et des participants.

5/ Mentions explicites de ce que le prix de l'offre comprend et de ce qu'il ne comprend pas, avec indication du prix des options pouvant être retenues.

6/ Les annulations de prestations de la part du titulaire ou des circonstances exceptionnelles et imprévues incluant l'interdiction de voyager prononcée par des autorités administratives, pourront faire l'objet d'une annulation du voyage de la part de l'établissement sans pénalité pour ce dernier et avec remboursement intégral des sommes déjà versées. L'offre devra mentionner les frais dont l'établissement devrait s'acquitter dans les autres cas d'annulation du voyage prononcée par l'établissement.

En cas de besoin, la commission des marchés se réserve le droit de prendre des renseignements complémentaires sur les candidats.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats sur l'ensemble des points avant de statuer sur l'attribution des lots mais il attire l'attention des candidats sur les délais très contraints de la présente consultation et leur recommande de déposer leur meilleure offre, le marché étant susceptible d'être attribué sans négociation sur la base des offres initiales.

Critères d'attribution : offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité des services (respect du programme et activités, assurances, organisme labellisé L'Office ou Unosel, conditions d'annulation, de révision du nombre de participants, conditions de paiement, etc.) : 60%
- Prix : 40%

Documents annexes : Cf. MAPA voyage Madrid

Date limite de remise des offres : 20/10/2022 à 16h00 (*Heure de Paris*)

Transmission des offres : en déposant vos offres sur cette plateforme